

MOHAMED BENGUERNA[\*] ET BÉLAÏD HAMOUMA[\*\*]

## **Les associations d'entrepreneurs en Algérie : émergence d'un nouvel acteur du développement territorial**

### **INTRODUCTION**

L'amorce des réformes économiques à partir des années 90 et la mise en oeuvre du processus de libéralisation qui s'en est suivi a stimulé l'investissement privé à travers la création de petites et moyennes entreprises. En effet, la nouvelle politique économique engagée par les pouvoirs publics a opté résolument pour l'encouragement de l'initiative privée, notamment après que l'Etat ait décidé de se retirer de la sphère économique.

De ce fait, la nouvelle orientation impulsée à l'économie et qui a entraîné l'émergence de PME privées, a grandement modifié le tissu économique national. Cependant, les contraintes environnementales (économie souterraines, pression fiscale et parafiscale, concurrence déloyale etc.), rencontrées par ces petites entreprises ont poussé leurs propriétaires à se regrouper au sein d'associations dont le but affiché est la défense des intérêts de leurs adhérents.

C'est dans le sillage de la loi n°90-14 du 2 juin 1990 relative aux modalités d'exercice des associations que les associations patronales, qui activent aujourd'hui sur la scène nationale et régionale, ont été fondées. Cette loi a réglementé le fonctionnement de ces associations en fixant leurs domaines d'intervention et en précisant leurs prérogatives. Les associations patronales peuvent être, conformément à l'article 39 de ladite loi, consultées par les Institutions et Organismes officiels sur les questions liées au développement économique et social. Elles peuvent également contribuer à l'enrichissement de la législation et de la réglementation du travail.

Nous allons, à travers cette étude, nous intéresser aux associations patronales algériennes les plus actives aux plans national et régional. Nous examinerons dans un premier temps la question relative à l'émergence de ces associations. Ensuite nous verrons quelles sont les contraintes qu'elles rencontrent dans le cadre de leurs activités. Enfin, nous tenterons d'examiner leurs apports en matière de développement de l'entrepreneuriat privé.

### **1. ÉMERGENCE ET DÉVELOPPEMENT DES ASSOCIATIONS PATRONALES PRIVÉES**

Le Ministère de la PME et de l'Artisanat a recensé 38 associations patronales publiques et privées. Ces associations ont une implantation nationale pour certaines et régionale pour d'autres. Nous nous intéresserons dans le cadre de cette étude uniquement aux associations patronales privées les plus actives à l'instar du Forum des Chefs d'Entreprises (FCE), de la Confédération Algérienne du Patronat (CAP), du Club des Entrepreneurs et des Industriels de la Mitidja (CEIMI)... Nous allons, dans ce qui suit présenter succinctement chacune de ces associations.

### Le Forum des Chefs d'Entreprises (FCE)

Ces fondateurs le présentent comme une association regroupant les chefs d'entreprises les plus importantes du pays. C'est "le manque de visibilité sur les questions économiques majeures"<sup>[1]</sup>, qui serait derrière la création de cette association. Le FCE s'active donc à sensibiliser la société civile et les pouvoirs publics sur les menaces qui sont susceptibles de remettre en cause l'existence de la PME privée, dans la perspective de l'ouverture des frontières économiques.

Le Forum des Chefs d'Entreprises milite pour l'instauration d'un espace de dialogue avec les décideurs économiques, tout comme il se veut un cadre de réflexion et de proposition. A ce titre, le FCE a inscrit dans ses activités, l'organisation de manifestations économiques dans l'objectif de faire connaître ses adhérents à l'intérieur et à l'extérieur du pays.

Le nombre d'adhérents au 14.02.2002 est de 81 entreprises (ce chiffre n'a pas fait l'objet d'une modification au 01.09.2004), et l'effectif salarié de ces entreprises s'élève à 30.000 employés.

Tableau n°1 : Répartition des adhérents au FCE par secteur d'activité

| Secteur d'activité                                      | Nombre d'adhérents |
|---|--------------------|
| Agro-alimentaire  | 16                 |
| BTP/ Matériaux de construction                          | 16                 |
| Textile, cuirs et peaux                                 | 08                 |
| Electricité, électronique, électroménager, informatique | 08                 |
| Pharmacie, matériel médical                             | 05                 |
| ISMM  | 05                 |
| Papier  | 03                 |
| Services  | 10                 |
| Chimie  | 03                 |
| Plastique   | 06                 |
| <b>Total</b>  | <b>81</b>          |

Source : Forum des Chefs d'Entreprises

L'implantation géographique du FCE est relativement forte dans le centre du pays, alors qu'elle est très faible dans le sud.

Tableau n° 2 : Implantation du FCE par région

| Régions | Nombre d'adhérents |
|---------|--------------------|
| Centre  | 39                 |
| Est     | 17                 |
| Ouest   | 22                 |
| Sud     | 03                 |
| Total   | 81                 |

Source : Forum des Chefs d'Entreprises

Sur le plan organisationnel, le Forum des Chefs d'Entreprises a adopté une structure légère qui se compose de trois commissions qui sont : la Commission Information, Formation et Communication, la Commission Etudes économiques et la Commission Ressources financières.

### 1.2. La Confédération Algérienne du Patronat (CAP)

La Cap se définit comme étant un syndicat professionnel constitué d'opérateurs économiques. Elle est gérée par un bureau exécutif composé d'un président, de deux vice-présidents, et de cinq vice-présidents régionaux. Cette organisation patronale a inscrit dans son plan de charges la défense des intérêts matériels et moraux de ses adhérents. De plus, elle s'engage à mettre à leur disposition toute sorte d'information économique et technique liée à l'activité de l'entreprise. Enfin elle se charge d'initier des rencontres sous forme de journées d'études, de séminaires, de portes ouvertes etc. sur des sujets économiques d'actualité.

Il importe de noter que ce syndicat affiche dans ses intentions de soutenir tout effort de recherche, de modernisation et de formation visant à améliorer les capacités productives de ses adhérents. Qu'en est-il en réalité ?

### 1.3. Le Club des Entrepreneurs et des industriels de la Mitidja (CEIMI)

C'est l'une des associations patronales les plus dynamiques en Algérie. Le CEIMI regroupe environ 300 adhérents. Il se positionne dans la perspective du développement économique régional (la Mitidja). Selon ses fondateurs, cette association représente un espace qui favorise la cristallisation des énergies pour en faire une force de concertation et de proposition, en sus de la défense des intérêts matériels et moraux des entreprises adhérentes.

L'organisation du CEIMI est relativement étoffée par rapport à celle d'autres syndicats patronaux. Ainsi, le Club est dirigé par un bureau exécutif composé d'un président, de cinq vice-présidents, d'un Secrétaire Général, d'un Secrétaire Général adjoint, d'un président de la Commission Information et Communication, d'un président de la Commission Juridique et Financière, d'un Trésorier Général, d'un Trésorier adjoint et de trois assesseurs.

## 2. LES CONTRAINTES RENCONTRÉES

Les contraintes que peuvent rencontrer les associations patronales sont essentiellement liées à l'environnement de l'entreprise. La raison d'être de ces associations est de porter la voix des adhérents, dans le but d'aplanir les difficultés rencontrées dans le cadre de leur exploitation. Or en Algérie, il n'est pas toujours évident pour les associations patronales, de trouver des solutions aux obstacles rencontrés.

De plus, les conflits internes qui éclatent ici et là au sein de certains syndicats patronaux et qui sont souvent causés par des considérations de leadership, font que ces organisations délaissent leurs missions et se détournent des préoccupations des adhérents. Pour exemple, la CAP vit actuellement une crise interne profonde qui est de nature à l'affaiblir considérablement. Cette crise est en fait liée à un conflit qui existe entre le président et un des vice-présidents de cette organisation, où des accusations mutuelles par presse interposée sont portées à la connaissance de l'opinion publique. Une plainte à l'encontre de ce vice-président serait même déposée par le président pour "vol d'un badge"

[2]

Il convient de noter qu'il sera très difficile, dans ces conditions, pour cette association de porter les revendications de ses adhérents devant les pouvoirs publics : sa crédibilité peut être sérieusement entamée.

### **3. LES APPORTS DES ASSOCIATIONS PATRONALES**

Les actions que mène toute association sont destinées à l'amélioration des conditions générales de ses adhérents. En l'occurrence, les associations patronales privées ont pour vocation, comme il apparaît clairement dans leurs statuts, la défense des intérêts moraux et matériels des entreprises adhérentes.

Parmi les initiatives à comptabiliser à l'actif des associations patronales algériennes les plus en vue, nous pouvons citer leurs différentes participations aux réunions organisées par le gouvernement dans le cadre des rencontres dites tripartites (gouvernement-UGTA-patronat). Ce type de rencontres offre aux associations patronales une tribune de première importance pour porter les préoccupations de leurs adhérents devant les pouvoirs publics. La médiatisation qui caractérise ces négociations représente, en effet, un moyen idéal de prendre à témoin la société civile quant aux obstacles qui se dressent devant les PME privées, et qui sont de nature à freiner leur développement, et par ricochet à empêcher la création de nouveaux emplois voire la suppression de ceux qui existent. C'est en sorte un moyen de pression pour arracher plus d'avantages au profit des PME privées.

C'est ainsi que durant la tripartite de septembre 2003, la lancinante question du développement de l'économie informelle au détriment des entreprises activant légalement a été soulevée par le président de la CAP. Par ailleurs, les syndicats patronaux privés ont saisi l'occasion pour formuler un certain nombre de propositions qui sont de nature à améliorer les conditions d'exploitation des petites et moyennes entreprises. Il s'agit entre autres de l'opération de mise à niveau des PME privées afin de moderniser leurs moyens de production. De même,

une suggestion relative à la réduction de la pression fiscale a été formulée à cette occasion sous forme d'un moratoire pour différer les échéances fiscales et parafiscales. Une "recommandation d'une nouvelle approche pour le financement de la PME et la mise en oeuvre rapide du fonds de garantie créé pour encourager les banques à accorder les crédits à la PME" [3] a été également émise par les associations patronales. Les questions relatives à la défiscalisation de l'investissement neuf, la réhabilitation des entreprises privées et l'encouragement des initiatives créatrices d'emplois ont été soulevées par les syndicats patronaux.

Cela dénote en fin de compte que ces associations sont susceptibles d'améliorer les conditions d'exploitation de leurs adhérents. Récemment (septembre 2004), le Forum des Chefs d'Entreprises a rendu publiques quelques propositions qui reflètent les préoccupations du patronat privé. Ces propositions s'articulent autour de l'allègement des contraintes liées à l'investissement à savoir la réduction du taux d'intérêt sur les crédits d'investissement, la suppression de certaines taxes (versement forfaitaire, taxe professionnelle...), l'instauration d'un taux de TVA unique qui doit se situer autour de 10%. Par ailleurs, pour la première fois dans l'histoire du syndicat patronal algérien, le FCE a demandé l'ouverture du secteur des hydrocarbures à l'investissement privé national.

Le FCE a par ailleurs proposé la mise en place de bureaux de change afin de faciliter les opérations de transaction effectuées avec les opérateurs étrangers.

## **POUR CONCLURE**

Ces dernières années, les associations d'entrepreneurs ont franchi plusieurs étapes qui leur permettent d'afficher de nouvelles ambitions.

Trois domaines nous permettent d'observer cette évolution.

En premier lieu, on constate un apaisement des relations de ces associations avec les représentants des pouvoirs publics. Sur ce plan, les données ont beaucoup évolué dans la mesure où on assiste à une critique de la part des autorités politiques. On reproche le manque d'offensive et de combativité des entrepreneurs. Pour eux, "nos hommes d'affaires doivent changer leurs attitudes. Ils ne doivent plus concevoir leurs entreprises comme des entreprises familiales car avec cette mentalité il n'y aura pas de possibilité de créer de la richesse" [4]. De même qu'il critique le manque d'implication dans "l'organisation des séminaires internationaux pour déceler entre autre les opportunités qui existent sur les marchés étrangers" [5].

En second lieu, les associations des entrepreneurs investissent le terrain national et international pour encourager et accompagner les investisseurs potentiels privés et étrangers.

La dernière rencontre des représentants du patronat algérien avec les patrons français pour expliciter et encourager le processus de privatisation en Algérie est un témoignage vivant de cette nouvelle

attitude[6]. Parallèlement, ces associations organisent et participent à des séminaires et colloques afin de mettre en évidence leurs revendications et assurer plus de visibilité de leur stratégie économique.

Nous assistons à une prise de parole des entrepreneurs. En outre, leur présence dans les négociations sociales et économiques est devenue indispensable comme le souligne un des représentants du gouvernement car "à chaque loi de finance complémentaire le gouvernement prend en considération les suggestions qui lui sont émises et les critiques qui lui sont adressées par les acteurs de la sphère économique notamment les hommes d'affaires"[7].

Enfin, en troisième lieu, on observe une volonté de dépasser les rivalités et les luttes intestines pour le leadership du patronat. Plusieurs tentatives pour fédérer et collaborer sont mises en perspective.

Les échéances internationales (OMC, adhésion européenne, etc...) ont eu un impact positif sur le plan de l'organisation et des modes de négociation des entrepreneurs algériens.

L'organisation des espaces d'exposition et l'émergence encore timide des moyens d'expression (bulletin, revue, etc...) apparaissent comme des vecteurs de consolidation, d'approfondissement et de durabilité de ces expériences de dialogue et de coopération.

Il apparaît que les associations des entrepreneurs s'inscrivent en force sur le terrain des négociations sociales et affirment de plus en plus leur position de partenaire incontournable. Aussi, nous observons une prise de conscience pour une défense commune de leurs intérêts. Elles ont gagné la confiance des décideurs politiques par leur rôle "d'ambassadeurs" dans les instances et organismes internationaux.

Mais il reste à ces associations d'entrepreneurs, à conquérir un autre terrain beaucoup plus sensible à savoir "le coeur" des Algériens.

Le défi et les enjeux sont plus complexes car ils touchent les mentalités et les pratiques culturelles des Algériens.

Il s'agira d'"effacer" l'héritage idéologique et culturel autour de l'image des patrons algériens et rivaliser avec les modèles des concurrents étrangers.

C'est une bataille qui dépasse les solutions techniques et économiques dans la mesure où elle interpelle nos patrons sur leur capacité d'ouverture sur d'autres disciplines (sociologie, psychologie, anthropologie). Sur ces domaines, nos entrepreneurs manifestent encore une méfiance et une résistance.

## Notes

---

[\*] Maître de recherche au CREAD.

**[\*\*]** Enseignant-chercheur à l'université de Tizi-Ouzou.

**[1]** Document de présentation du FCE.

**[2]** El Watan n° 4179 des 20-21 septembre 2004.

**[3]** Communiqué de la tripartite des 9 et 10 septembre 2003.

**[4]** H. Temmar, Ministère des participations et la promotion des investissements, in : quotidien l'expression 25-26/11/ 2005.

**[5]** Idem.

**[6]** Quotidien la Tribune, 30/11/2005.

**[7]** H. Temmar, in quotidien l'expression, 25-26/11/2005.